



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2025-292**

**PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2025**

# Sommaire

## **ARS NOUVELLE-AQUITAINE / CELLULE REGIONALE D'HEMOVIGILANCE ET DE SECURITE TRANSFUSIONNELLE**

R75-2025-12-02-00005 - Arrêté du 2 décembre 2025 portant renouvellement d'autorisation du dépôt de sang de catégorie urgence, Nouvelle Clinique Bordeaux Tondu, FLOIRAC (33) (2 pages) Page 4

## **ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOS -Direction de l'Offre de Soins - PPSPB**

R75-2025-12-01-00005 - Arrêté n° LR 10/2025 du 01/12/2025 portant renouvellement de l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service d'oncologie médicale du CHU de Bordeaux (33) Groupe Hospitalier Saint-André à BORDEAUX (33) (3 pages) Page 7

## **Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine /**

R75-2025-12-02-00001 - Décision n° 2025-T-NA-37 de M. Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) confiant l'intérim de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de la Vienne (DDETS) à Madame Isabelle BOUVET en matière de travail et relations à l'entreprise. (2 pages) Page 11

R75-2025-12-02-00002 - Décision n° 2025-T-NA-38 de M. Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant délégation de signature à Mme Isabelle BOUVET, directrice départementale adjointe de la DDETS de la Vienne relative aux pouvoirs propres du DREETS en matière de travail et relations à l'entreprise. (8 pages) Page 14

## **DIRM SA /**

R75-2025-12-03-00001 - Arrêté n° 504 rendant obligatoire la délibération n° 07-2025 du 26 novembre 2025 du comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine (4 pages) Page 23

R75-2025-12-03-00002 - Arrêté n° 505 rendant obligatoire la délibération n° 08-2025 du 26 novembre 2025 du comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine (5 pages) Page 28

## **DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE / SERFOB**

R75-2025-12-02-00004 - Arrêté portant reconnaissance d'un GIEEF TLS3 C/O ALLIANCE FORETS BOIS (2 pages) Page 34

R75-2025-12-02-00003 - Arrêté portant reconnaissance du GIEEF SBR 6 C/O ALLIANCE FORET BOIS (2 pages) Page 37

## **DREAL Nouvelle Aquitaine /**

R75-2025-12-01-00006 - Arrête subdélégué ordo secondaire DREAL 12 2025 (13 pages) Page 40

R75-2025-12-01-00007 - Arrete subdeleg signature DREAL administration  
générale 12 2025 (32 pages)

Page 54

**SGAMI / Secrétariat du SGA**

R75-2025-11-27-00002 - Arrêté n° 2025/D/2936 du 27 novembre 2025  
modifiant l'arrêté n° 2022/D/2943 du 26 décembre 2022, portant  
désignation des membres du Comité social d'administration de proximité du  
SGAMI Sud-Ouest et de sa formation spécialisée (3 pages)

Page 87

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-12-02-00005

Arrêté du 2 décembre 2025 portant renouvellement  
d'autorisation du dépôt de sang de catégorie  
urgence, Nouvelle Clinique Bordeaux Tondu,  
FLOIRAC (33)

**ARRETE du 2 décembre 2025 portant renouvellement  
d'autorisation du dépôt de sang de catégorie « urgence » de  
la Nouvelle Clinique Bordeaux Tondu, FLOIRAC (33)**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de santé publique, et notamment les articles L.1221-10, R.1221-17 et suivants, et R.1222-23 ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée ;

**VU** le décret n°2007-1324 du 7 septembre 2007 relatif aux dépôts de sang et modifiant le code de la santé publique ;

**VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2014-1042 du 12 septembre 2014 relatif au sang humain ;

**VU** le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

**VU** le décret n° 2017-1199 du 27 juillet 2017 modifiant les dispositions relatives à l'Établissement français du sang ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le décret n° 2021-215 du 24 février 2021 relatif à la délivrance des produits sanguins labiles par les établissements de santé et les groupements de coopération sanitaire ;

**VU** l'arrêté du 10 octobre 2007 fixant les conditions relatives à l'entreposage des produits sanguins labiles dans les services des établissements de santé ;

**VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des matériels des dépôts de sang prévue à l'article R.1221-20-4 ;

**VU** l'arrêté du 16 décembre 2008 portant homologation du cahier des charges de la formation des personnels des dépôts de sang ;

**VU** l'arrêté du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels de dépôts de sang ;

**VU** l'arrêté du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immunohématologie érythrocytaire ;

**VU** l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé ou un groupement de coopération sanitaire et l'établissement de transfusion sanguine référent ;

**VU** l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant les conditions techniques d'autorisations de dépôt de sang géré par un établissement de santé ou par un groupement de coopération sanitaire ;

**VU** l'arrêté du 17 décembre 2022 fixant le schéma directeur national de la transfusion sanguine pris en application de l'article L. 1222-15 du code de la santé publique ;

**VU** l'instruction n° DGS/PP4/DGOS/PF2/2021/230 du 16 novembre 2021 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel ;

**VU** la décision du directeur général de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé en date du 10 mars 2020 définissant les principes de bonnes pratiques prévus à l'article L.1222-12 du CSP ;

**VU** la décision du 2 juillet 2020 fixant la forme, le contenu et les modalités de transmission de la fiche de déclaration d'un effet indésirable survenu chez un receveur de produits sanguins labiles ;

**VU** la décision n° 2023-011 R du 11 avril 2023 fixant le schéma d'organisation de la transfusion sanguine de Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** la décision du 26 août 2025 modifiant la décision du 3 juin 2024 fixant la liste et les caractéristiques des produits sanguins labiles ;

**VU** la décision du 10 octobre 2025 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le 14 octobre 2025 (n° R75-2025-227) ;

**VU** la convention entre la directrice de la Nouvelle Clinique Bordeaux Tondu et le directeur de l'Etablissement français du sang Nouvelle-Aquitaine signée le 21 novembre 2025 définissant les règles de fonctionnement du dépôt de sang ;

**CONSIDERANT** la demande de renouvellement d'autorisation du dépôt de sang de catégorie « urgence » adressée par la directrice de la Nouvelle Clinique Bordeaux Tondu à l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine reçue le 2 juin 2025 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du président de l'Etablissement français du sang en date du 2 décembre 2025 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Dr Hélène PETIT, Coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de Nouvelle-Aquitaine, en date du 27 novembre 2025.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le renouvellement d'autorisation du dépôt de sang de catégorie « urgence », localisé au 1<sup>er</sup> étage au niveau du sas entre la zone bloc et la zone ambulatoire, est accordé à la Nouvelle Clinique Bordeaux Tondu.

**ARTICLE 2** : Dans le cadre de cette autorisation, la Nouvelle Clinique Bordeaux Tondu exerce dans le strict respect de la convention la liant à l'Etablissement français du sang Nouvelle-Aquitaine.

**ARTICLE 3** : Cette autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter du 4 décembre 2025 sous réserve du maintien du respect de la convention et des dispositions susvisées.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre de la santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 2 décembre 2025

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Par délégation

La Directrice déléguée à l'organisation de l'offre de soins  
et à la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles  
de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,



Anne-Laure NAVARRE

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-12-01-00005

Arrêté n° LR 10/2025 du 01/12/2025 portant  
renouvellement de l'autorisation en tant que lieu de  
recherches impliquant la personne humaine du  
service d'oncologie médicale du CHU de Bordeaux  
(33) Groupe Hospitalier Saint-André à BORDEAUX  
(33)

**Arrêté N° LR 10/2025 du 01/12/2025**

Portant renouvellement de l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service d'oncologie médicale du CHU de Bordeaux (33) Groupe Hospitalier Saint André à BORDEAUX (33)

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1121-1 à L. 1121-17, et R. 1121-10 à R. 1121-15 ;
- VU** la loi n° 2012-300 du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** l'ordonnance n° 2016-800 du 16 juin 2016 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret n° 2016-1537 du 16 novembre 2016 relatif aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret n° 2017-884 du 9 mai 2017 modifiant certaines dispositions réglementaires relatives aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 29 septembre 2010 fixant les conditions d'aménagement, d'équipement, d'entretien et de fonctionnement ainsi que les qualifications nécessaires du personnel intervenant dans les lieux de recherches biomédicales devant faire l'objet d'une autorisation selon l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 3 mai 2017 fixant la liste des recherches mentionnées au 2° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 17 février 2021 fixant la liste des recherches mentionnées au 3° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté n° LR 05 du 7 juin 2022 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine prorogeant l'autorisation du 6 juin 2019 en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service d'oncologie médicale du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Saint André, 33076 BORDEAUX, pour une durée de 6 mois ;

.../...

- VU** l'arrêté n° LR 09/2022 du 23 novembre 2022 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant renouvellement de l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service d'oncologie médicale du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Saint André pour 3 ans, jusqu'au 7 décembre 2025 ;
- VU** la décision du 10 octobre 2025 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 14 octobre 2025 au recueil des actes administratifs n°R75-2025-227 ;
- VU** la demande du 11 août 2025 reçue le 20 août 2025, présentée par le Directeur général adjoint du CHU de Bordeaux (33), en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service d'oncologie médicale du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Saint André ;
- VU** le rapport initial établi le 13 octobre 2025 à la suite de la visite sur site effectuée le 9 octobre 2025 par les docteurs Martine VIVIER-DARRIGOL, médecin inspecteur général de santé publique et Gaëlle LORPHELIN, pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** le courrier du 20 novembre 2025 du Directeur général adjoint du CHU de Bordeaux en réponse au rapport initial mentionné ci-dessus ;
- VU** l'avis favorable du 25 novembre 2025 émis par les docteurs Martine VIVIER-DARRIGOL, médecin inspecteur général de santé publique et Gaëlle LORPHELIN, pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, sur la demande de renouvellement d'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service d'oncologie médicale du CHU de Bordeaux (33) – Groupe hospitalier Saint André ;

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est conforme aux conditions réglementaires et de fonctionnement ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le renouvellement de l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine sollicité par le CHU de Bordeaux – Groupe hospitalier Saint André pour le service d'oncologie médicale, placé sous la responsabilité de Madame le Dr Marine GROSS-GOUPIL, est accordé.

La nature des recherches envisagées est relative aux domaines suivants :

- Physiologie
- Physiopathologie
- Génétique
- Epidémiologie
- Sciences du comportement humain

	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Médicaments	X	
Biomatériaux et dispositifs médicaux	X	
Organes, tissus, cellules d'origine humaine ou animale	X	
Produits cellulaires à finalité thérapeutique	X	

Pour les médicaments, ces recherches passent par des :

- Essais de phase 1 : utilisation de principes actifs nouveaux administrés pour la première fois à l'homme
- Essais de phase 2 (dose déterminée) : essais de toxicité, efficacité
- Essais de phase 3 : comparaison d'une stratégie A/B, développement de nouvelles indications thérapeutiques

Les personnes concernées par les recherches sont :

- Des volontaires malades,
- Des majeurs (> 18 ans),
- Age minimum : mineurs ayant plus de 15 ans et 3 mois,

- Age maximum : pas d'âge limite.

**Article 2** : La durée de validité de l'autorisation est de **trois ans à compter du 8 décembre 2025**.

**Article 3** : Toute modification relative aux éléments énumérés à l'article R. 1121-12 du code de la santé publique nécessite la délivrance d'une nouvelle autorisation qui fait l'objet d'une demande complète dans les formes prévues à cet article, accompagnée des justifications appropriées.

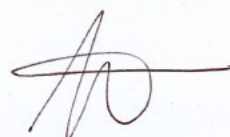
**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé

Nouvelle-Aquitaine, par délégation,



Anne-Laure NAVARRE

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du  
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2025-12-02-00001

Décision n° 2025-T-NA-37 de M. Jean-Guillaume  
BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités de la région  
Nouvelle-Aquitaine (DREETS) confiant l'intérim de la  
Direction départementale de l'emploi, du travail, des  
solidarités de la Vienne (DDETS) à Madame Isabelle  
BOUVET en matière de travail et relations à  
l'entreprise.

**DECISION N° 2025-T-NA-37**

---

**de M. Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) confiant l'intérim de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de la Vienne (DDETS) à Madame Isabelle BOUVET en matière de travail et relations à l'entreprise.**

---

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et R 8122-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 01 septembre 2022 portant nomination de M. Jean-Guillaume BRETENOUX en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Nouvelle-Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;

Vu la décision n° 2022-T-NA-70 du 4 octobre 2022 portant délégation de signature concernant les pouvoirs propres du DREETS de Nouvelle-Aquitaine en matière d'inspection du travail aux directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et aux directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2025 portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de la Vienne ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2023 portant nomination de Mme Isabelle BOUVET en qualité de directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne ;

Considérant la vacance de l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail des solidarités de la Vienne, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Mme Isabelle BOUVET, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne, est chargée de l'intérim des fonctions de Directeur départemental de l'emploi, du travail des solidarités de la Vienne, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, pour les actes pris sur le champ du travail, de l'accès au droit et promotion du dialogue social ainsi que sur le champ des mutations économiques, maintien et développement des compétences ;

**Article 2 :** La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **2 DEC. 2025**

Le Directeur régional de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
de Nouvelle-Aquitaine,

  
Jean-Guillaume BRETENOUX

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du  
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2025-12-02-00002

Décision n° 2025-T-NA-38 de M. Jean-Guillaume  
BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités de la région  
Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant délégation de  
signature à Mme Isabelle BOUVET, directrice  
départementale adjointe de la DDETS de la Vienne  
relative aux pouvoirs propres du DREETS en matière  
de travail et relations à l'entreprise.

**DECISION N° 2025-T-NA-38**

---

**de M. Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant délégation de signature à Mme Isabelle BOUVET, directrice départementale adjointe de la DDETS de la Vienne relative aux pouvoirs propres du DREETS en matière de travail et relations à l'entreprise.**

---

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et R 8122-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 01 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Nouvelle-Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;

Vu la décision n°2022-T-NA-70 du 4 octobre 2022 portant délégation de signature concernant les pouvoirs propres du DREETS de Nouvelle-Aquitaine en matière d'inspection du travail aux directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et aux directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2025 portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de la Vienne ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2023 portant nomination de Madame Isabelle BOUVET en qualité de directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne ;

Vu la décision n° 2025-T-NA-37 de M. Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) confiant l'intérim de l'emploi de responsable départementale de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de la Vienne à Mme Isabelle BOUVET en matière d'inspection du travail ;

Considérant la vacance du poste de directeur départemental de l'emploi, du travail des solidarités de la Vienne, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine donne délégation à :

- Mme Isabelle BOUVET,

pour signer, en son nom, tous les actes et décisions se rapportant aux matières ci-dessous mentionnées et conformément aux mentions suivantes :

PARTIE I Relations individuelles de travail		
Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle femmes hommes	L.1143-3- et D.1143-6	<b>Plan pour l'égalité professionnelle femmes hommes</b>
Décision portant homologation ou refus d'homologation, ou irrecevabilité d'une demande de rupture conventionnelle individuelle d'un contrat de travail à durée indéterminée	L.1237-14 et R.1237-3	<b>Rupture conventionnelle individuelle de contrat de travail</b>
Préparation de la liste des conseillers du salarié	D.1232-4	<b>Conseillers du salarié</b>
Décision d'agrément ou de refus d'agrément du groupement d'employeurs	R.1253-19 et R.1253-22	<b>Groupement d'employeurs</b>
Demande de changement de convention collective	R. 1253-26	<b>Groupement d'employeurs</b>
Décision de retrait d'agrément par l'autorité administrative	R.1253-27	<b>Groupement d'employeurs</b>
Décision d'opposition à l'exercice de l'activité du groupement	L.1253-17 et D.1253-7 à D.1253-11	<b>Groupement d'employeurs</b>

Partie II Relations collectives de travail		
Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant d'une section syndicale	L.2142-1-2, L.2143-11 et R.2143-6	<b>Délégué syndical – Représentant section syndicale</b>
Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical	L.2143-11 et R.2143-6	<b>Délégué syndical – Représentant section syndicale</b>
Décision instituant un observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation au niveau départemental	L.2234-4	<b>Dialogue social et négociation collective</b>
Pénalité en cas de manquement à l'obligation de négociation sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise	L 2242-7 et D.2242-12 à D.2242-16	<b>Négociation obligatoire en entreprise - Rémunération</b>
Décisions sur demandes d'appréciation de la conformité à l'article L 2242-8 d'un accord collectif ou d'un plan d'action en matière d'égalité	L2242-9 et R.2242-9 à R.2249-11	<b>Négociation obligatoire en entreprise – Accord ou plan d'action en matière d'égalité</b>

professionnelle entre les femmes et les hommes		<i>professionnelle entre les femmes et les hommes</i>
Exercice de la mission de surveillance de la dévolution des biens du comité social et économique et affectation des biens du CSE en cas de cessation définitive de l'activité de l'entreprise	R.2312-52	<b>Comité social et économique</b>
Détermination du nombre et du périmètre des établissements distincts en cas de litige sur la décision de l'employeur prise sur le fondement de l'article L.2313-4	L.2313-5, R.2313-2	<b>Comité social et économique</b>

Détermination du nombre et du périmètre des établissements distincts au sein d'une Unité Economique et Sociale en cas de litige sur la décision de l'employeur	L.2313-8, R.2313-5	<b>Comité social et économique</b>
A défaut d'accord, répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel et répartition du personnel dans les collèges électoraux	L.2314-13, R.2314-3	<b>Comité social et économique</b>
CSE central et CSE d'établissements : en cas de désaccord, répartition des sièges entre les différents établissements et les différents collèges	L.2316-8	<b>Comité social et économique</b>
Répartition des sièges entre les élus dans les collèges lorsque la moitié au moins des élus d'un ou plusieurs collèges ont été présentés sur des listes autres que syndicales	L.2333-4	<b>Comité de groupe</b>
Désignation du remplaçant d'un représentant du personnel ayant cessé ses fonctions, dans le cas prévu au troisième alinéa de l'article L. 2333-4	L.2333-6	<b>Comité de groupe</b>
Décision autorisant ou refusant la suppression d'un comité d'entreprise européen	L.2345-1, R.2345-1	<b>Comité d'entreprise européen</b>

PARTIE III Durée du travail		
Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail	L.3121-21 et R.3121-10	<b>Durée du travail</b>
Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne concernant une entreprise	L.3121-24 et R.3121-11, R.3121-16	<b>Durée du travail</b>
Dérogation à la durée maximale hebdomadaire maximale moyenne du travail concernant un secteur d'activité, à l'exception des demandes à portée régionale ou interdépartementale	L.3121-25 et R.3121-11, R.3121-14	<b>Durée du travail</b>
Dérogation à la durée hebdomadaire maximale absolue ou moyenne concernant un secteur d'activité agricole, à l'exception des demandes à portée interdépartementale ou régionale, ou concernant une entreprise ayant une activité de production agricole	Art. L.713-13 et R.713-11 à R.713-14, du code rural et de la pêche maritime.	<b>Durée du travail</b>

En cas de circonstances exceptionnelles, dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne (entreprises de transport public urbain de voyageurs)	Art.5 du décret n°2000-118 du 14-02-2000 modifié	<b>Durée du travail – Transport public urbain de voyageurs</b>
--	--	--

PARTIE III Intéressement Participation		
Enregistrement des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise	L. 3313-3 D.3345-5, D.3313-4, D.3323-7 et R.3332-6	<b>Intéressement, participation, et épargne salariale</b>
Demande de retrait ou de modification de dispositions contraires aux dispositions légales dans un accord d'intéressement, d'un accord de participation ou d'un règlement d'épargne salariale	L.3345-2	<b>Intéressement, participation, et épargne salariale</b>

PARTIE IV Santé et sécurité au travail		
Local dédié à l'allaitement : autorisation de dépasser provisoirement le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis dans un même local	R.4152-17	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat de travail avec une entreprise de travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux	L.4154-1, D.4154-3 à D.4154-6 (L.1242-6 et D.1242-5, L.1251-10 et D.1251-2)	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Pénalité pour défaut d'accord ou à défaut, plan d'action de prévention de la pénibilité, dans les entreprises assujetties : engagement de la procédure contradictoire et décision de non sanction.	L.4163-1 à 4, et R.4163-4 à 8 anciens, puis L.4162-4 et R.4162-6 à 8	<b>Accords collectifs et plans d'action</b>
Travaux insalubres ou salissants : Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre à disposition des salariés des douches lorsque les travaux s'effectuent en appareil clos	R.4228-8, art. 3 de l'arrêté du 23-07-1947 modifié	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Dispense concernant l'aménagement des lieux de travail relativement aux risques incendie, explosion et évacuation - maître d'ouvrage	R.4216-32	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Prévention des risques d'incendie et d'explosion : dispense partielle de certaines prescriptions avec mesures compensatoires	R.4227-55	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Décision autorisant ou refusant le dépassement des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques pour l'utilisation d'IRM à des fins médicales	R.4453-33 et 34	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Activités pyrotechniques: approbation des études de sécurité ; demande de compléments d'information ; demande d'essais complémentaires nécessaires à l'appréciation des risques	R.4462-30	<b>Santé et sécurité au travail</b>

Dérogation aux dispositions des articles R.4462-10, R.4462-13, R.4462-17 à 21, R.4462-32 Dérogation en cas d'incompatibilité entre les dispositions du code du travail et les exigences fixées par d'autres réglementations en vue de la mise en œuvre d'impératifs de sécurité, avec mesures compensatoires	R.4462-36	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Chantier de dépollution pyrotechnique : approbation de l'étude de sécurité	Art. 8 du décret n° 2005-1325 du 26-10-2005 modifié	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Exploitation d'une installation de produits explosifs : avis au préfet sur le dossier de demande d'agrément technique	Art. R. 2352-101 du code de la défense	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Présidence du comité interentreprises de santé et de sécurité au travail (ICPE, PPRT)	R.4524-7	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Dérogation en matière de voie et réseaux divers pour certaines opérations de bâtiment ou de génie civil	R.4533-6 et R. 4533-7	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1	L.4721-1 à 3	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Décision de suspension ou de rupture du contrat de travail ou de la convention de stage d'un jeune travailleur Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention de stage après suspension Interdiction de recruter ou d'accueillir de nouveaux jeunes âgés de moins de 18 ans, travailleurs et stagiaires	L.4733-8 à L. 4733-12	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Décision sur demande d'un employeur de lever l'interdiction de recruter ou d'accueillir de nouveaux jeunes âgés de moins de 18 ans, travailleurs et stagiaires	R 4733-13 et 14	<b>Jeunes âgés de moins de 18 ans, hors apprentis</b>
Avis dans le cas d'adoption par le juge d'un plan de rétablissement des conditions de santé et de travail présenté par une entreprise	L.4741-11	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Décision de nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission paritaire départementale d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail mentionnée à l'article L.717-7 du code rural	Art.D.717-76 du code rural et de la pêche maritime	<b>Santé et sécurité au travail</b>
Décision de dérogation collective à l'échelle départementale ou infra-départementale aux règles d'hébergement des travailleurs saisonniers agricoles	Art. R.716-16-1 du code rural et de la pêche maritime	<b>Santé et sécurité au travail</b>

PARTIE VI Formation professionnelle		
Suspension en urgence des contrats d'apprentissage	L.6225-4 et R. 6225-9	<b>Alternance et apprentissage</b>
Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat de travail après suspension du contrat d'apprentissage	L.6225-5	<b>Alternance et apprentissage</b>
Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes titulaires de contrats d'insertion en alternance	L.6225-6	<b>Alternance et apprentissage</b>
Décision sur demande d'un employeur de lever une interdiction de recruter de nouveaux apprentis	R. 6225-10 à R. 6225-12	<b>Alternance et apprentissage</b>

PARTIE VII Spectacle vivant-		
Instruction de la demande d'autorisation individuelle d'embauche d'un enfant de moins de 16 ans	L. 7124-1 et R. 7124-4	<b>Enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode</b>

PARTIE VII - Travail à domicile		
Demande de contrôle de la comptabilité du donneur d'ouvrage	R.7413-2	<b>Travail à domicile</b>
Avis au Préfet sur la composition de la commission départementale compétente pour donner un avis sur les temps d'exécution des travaux	L. 7422-2 et R. 7422-2	<b>Travail à domicile</b>

PARTIE VIII Moyens d'intervention de l'inspection du travail / Droits fondamentaux		
Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII, information des personnes mentionnées dans le PV, et avis sur la possibilité de faire application de la règle de la solidarité financière du donneur d'ordre	L. 8254-4, D. 8254-7, D. 8254-11	<b>Contribution spéciale pour l'emploi d'étranger sans titre de travail</b>
Propositions de transactions pénales, transmission au procureur de la République pour homologation des propositions acceptées et notification des décisions d'homologation pour exécution	L.8114-4 à L.8114-8 et R.8114-3 à R.8114-6	<b>Transactions pénales en droit du travail</b>

**Article 2 :** La délégataire désignée ci-dessus est autorisée à donner subdélégation aux agents du corps de l'inspection du travail placés sous son autorité, pour signer des actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation, dans les conditions fixées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision entrera en vigueur à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4** : La Directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le – 2 DEC. 2025

Le Directeur régional de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
de Nouvelle-Aquitaine,

  
Jean-Guillaume BRETENOUX

2505 196 0 -

DIRM SA

R75-2025-12-03-00001

Arrêté n° 504 rendant obligatoire la délibération  
n° 07-2025 du 26 novembre 2025 du comité régional  
de la conchyliculture Arcachon Aquitaine



**Arrêté n° 504  
rendant obligatoire la délibération n° 07-2025 du 26 novembre 2025 du comité régional de la  
conchyliculture Arcachon Aquitaine**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code rural et de la pêche maritime ;

**VU** l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 27 août 2024, portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Édouard Perrier, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ;

**VU** l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine n°393-2025 du 31 octobre 2025 portant subdélégation de signature, en matière d'administration générale, de Monsieur Édouard Perrier, directeur interrégional de la mer Sud Atlantique ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil du comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ont adopté le 26 novembre 2025 la délibération n° 07-2025 relative à l'approbation du projet de réaménagement et de réhabilitation de la zone collective Courbey-Canelon.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La délibération n° 07-2025 relative à l'approbation du projet de réaménagement et de réhabilitation de la zone collective Courbey-Canelon est rendue obligatoire.

**Article 2** : Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour le préfet et par subdélégation,  
le chef du service action économique et  
réglementation

Laurent  
COURGEON  
laurent.courgeon

Date :  
2025.12.03  
12:05:10 +01'00'

Laurent COURGEON





**DELIBERATION N°07-2025**  
**APPROBATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RÉHABILITATION DE LA**  
**ZONE COLLECTIVE COURBEY-CANELON**

- Vu les articles L.912-7 et R.912-114 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le III. De l'article D. 923-8 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2014 modifié par l'arrêté préfectoral du 28 juin 2023 et par l'arrêté n°SDML-2025-165 du 4 juillet 2025 portant schéma des structures des exploitations des cultures marines pour le département de la Gironde, et notamment l'article 6.1 relatif au Comité de banc et l'article 7 relatif aux réaménagements ;
- Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 relatif aux conditions d'approbation des plans de réaménagement des zones de cultures marines ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°58-2022 du 14 mars 2022 portant nomination des membres du Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ;
- Vu la délibération n°01-2025 du CRCAA créant le comité de banc Courbey-Canelon ;
- Considérant l'objectif de maintenir le potentiel productif de la zone collective du Courbey-Canelon en associant une opération de réaménagement basée sur un nouveau cadastre favorisant l'hydrodynamisme de la zone à une opération de nettoyage de la zone,
- Considérant le plan de réaménagement présenté en comité de banc Courbey Canelon du 13 novembre 2025,
- Considérant que le projet de travaux représente un montant plafonné à 235 000 € HT, éligible à subventions sur fonds européen FEAMPA, portant de ce fait la part d'autofinancement portée par les professionnels à 20 % du projet et 47 000 € HT,
- Considérant que le projet sera porté par le CRCAA pour le compte du comité de banc et qu'il facturera la part d'autofinancement du projet aux concessionnaires sur un tarif unique, au prorata des surfaces concédées avant réaménagement,
- Considérant que l'avis rendu par les concessionnaires du comité de banc de la zone collective du Courbey-Canelon lors du comité de banc du 13 novembre 2025 ou exprimé en amont par le biais d'un document, réunit 17 concessionnaires favorables au projet, soit 77 % des concessionnaires présents au sein de la zone collective, que ceux-ci détiennent 1 082 ares des 1 325,95 concédés sur la zone avant réaménagement, soit 82 % des surfaces, et qu'à ce titre le projet est validé par les trois-quarts des concessionnaires représentant trois quarts des surfaces concédées avant l'entrée en vigueur du plan de réaménagement, ce qui constitue un avis favorable valant approbation du projet,



Considérant que le quorum est atteint,

Le Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine, réuni le 26 novembre 2025 décide :

**Article 1**

De valider le projet de nouveau cadastre qui répond aux exigences du Schéma des Structures en vigueur, ainsi que la proposition d'aménagement à l'échelle de chaque concession.

**Article 2**

De valider le projet de travaux de réaménagement et de réhabilitation de la zone collective Courbey-Canelon.

**Article 3**

D'appeler la part d'autofinancement du projet auprès des concessionnaires de la zone sur une contribution unique plafonnée à 35,5 € HT/are, sur la base des surfaces concédées avant réaménagement.

**Article 4**

Conformément à l'article R. 912-120 du Code rural et de la pêche maritime, la présente délibération du CRCAA sera transmise à l'autorité compétente afin d'être rendue obligatoire par voie d'arrêté préfectoral.

Gujan-Mestras, le 26 novembre 2025

**Le Président du CRCAA**

**Olivier LABAN**

DIRM SA

R75-2025-12-03-00002

Arrêté n° 505 rendant obligatoire la délibération  
n° 08-2025 du 26 novembre 2025 du comité régional  
de la conchyliculture Arcachon Aquitaine



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Sud-Atlantique**

**Arrêté n° 505  
rendant obligatoire la délibération n° 08-2025 du 26 novembre 2025 du comité régional de la  
conchyliculture Arcachon Aquitaine**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code rural et de la pêche maritime ;

**VU** l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 27 août 2024, portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Édouard Perrier, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ;

**VU** l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine n°393-2025 du 31 octobre 2025 portant subdélégation de signature, en matière d'administration générale, de Monsieur Édouard Perrier, directeur interrégional de la mer Sud Atlantique ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil du comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ont adopté le 26 novembre 2025 la délibération n° 08-2025 relative à la modification du périmètre du comité de banc du Mimbeau et à l'approbation du projet de travaux de réhabilitation des défenses contre l'érosion.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La délibération n° 08-2025 relative à la modification du périmètre du comité de banc du Mimbeau et à l'approbation du projet de travaux de réhabilitation des défenses contre l'érosion est rendue obligatoire.

**Article 2** : Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour le préfet et par subdélégation,  
le chef du service action économique et  
réglementation

Laurent  
COURGEON  
laurent.courgeon 12:08:40 +01'00'

Date :  
2025.12.03

Laurent COURGEON



**DELIBERATION N°08-2025**

**MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU COMITÉ DE BANC DU MIMBEAU ET APPROBATION  
DU PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES DÉFENSES CONTRE L'ÉROSION**

- Vu les articles L.912-7 et R.912-114 du code rural et de la pêche maritime,
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2014 modifié par l'arrêté préfectoral du 28 juin 2023 et par l'arrêté n°SDML-2025-165 du 4 juillet 2025 portant schéma des structures des exploitations des cultures marines pour le département de la Gironde, et notamment l'article 6.1 relatif au Comité de banc et l'article 11.1 relatif à l'entretien des concessions ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°58-2022 du 14 mars 2022 portant nomination des membres du Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 portant décision d'examen au cas par cas n°2025-005624 en application de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement ;
- Vu le dossier présentant le projet de réhabilitation des défenses contre l'érosion existant sur la zone du domaine public maritime à vocation ostréicole du Mimbeau sur la commune de Lège-Cap Ferret déposé par le CRCAA en juillet 2025 complété suite à l'avis du BRGM ;
- Vu l'avis technique du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon en date du 16 septembre 2025 ;
- Vu l'avis du BRGM en date du 15 septembre 2025 ;
- Vu les délibérations n°04-2024 et 06-2024 du CRCAA créant le comité de banc du Mimbeau et modifiant son périmètre ;

Considérant le caractère productif élevé des parcs ostréicoles concernés et la volonté forte des professionnels de cette zone de maintenir le potentiel productif de la zone en portant un projet de protection des parcelles qu'ils exploitent,

Considérant que le projet de travaux représente un montant plafonné à 160 000 € HT, éligible à subventions sur fonds européen FEAMPA, portant de ce fait la part d'autofinancement portée par les professionnels à 20 % du projet et 32 000 € HT,

Considérant que le projet sera porté par le CRCAA pour le compte du comité de banc et qu'il facturera la part d'autofinancement du projet aux concessionnaires au droit du linéaire de défenses, au prorata des surfaces concédées,

Considérant que lors de la réunion du 14 novembre 2025, les professionnels du comité de banc du Mimbeau au sens du périmètre défini par délibération n°06-2024 se sont exprimés favorablement pour le projet mais qu'ils ont souhaité que seules les voix des professionnels impactés financièrement soient réellement prises en compte pour le lancement du projet,



Considérant que l'avis rendu par les professionnels directement concernés par le projet en comité de banc du 14 novembre 2025 ou exprimé en amont par le biais d'un document, réuni 8 concessionnaires favorables au projet, soit 80 % des concessionnaires concernés, que ceux-ci exploitent 269,64 ares des 341,37 ares impactés par le projet, soit 87 % des surfaces, ce qui constitue un avis favorable valant approbation du projet,

Considérant que le quorum est atteint,

Le Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine, réuni le 26 novembre 2025, décide :

#### **Article 1**

De modifier le périmètre du Comité de banc, conformément au plan joint :

- Banc de MIMBEAU

Le plan détaillé peut être consulté au CRCAA ou à la DDTM.

#### **Article 2**

De valider le projet de travaux de réhabilitation des défenses contre l'érosion portant sur le périmètre défini à l'article 1.

#### **Article 3**

D'appeler la part d'autofinancement du projet auprès des concessionnaires de la zone sur une contribution unique plafonnée à 94 € HT/are, sur la base des surfaces concédées.

#### **Article 4**

Conformément à l'article R. 912-120 du Code rural et de la pêche maritime, la présente délibération du CRCAA sera transmise à l'autorité compétente afin d'être rendue obligatoire par voie d'arrêté préfectoral.

Gujan-Mestras, le 26 novembre 2025

**Le Président du CRCAA**

**Olivier LABAN**

ANNEXE : NOUVEAU PLAN DU MIMBEAU



DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-12-02-00004

Arrêté portant reconnaissance d'un GIEEF TLS3 C/O  
ALLIANCE FORETS BOIS

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Site de Limoges

---

**Service Régional de la Forêt et du Bois**

Dossier suivi par Christophe PETIT  
Tél. 05 87 79 85 05

PGC 19 R072000004

**Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine**  
**Préfet de la Gironde,**

**ARRETE PORTANT RECONNAISSANCE D'UN GROUPEMENT  
D'INTERET ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL FORESTIER  
(GIEEF)**

**LE PREFET de LA REGION Nouvelle-aquitaine :**

**ARRETE portant reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental forestier du :**

**GIEEF TLS 3 (Anciennement JRC 1)  
C/O ALLIANCE FORET BOIS  
80 route d'Arcachon – Pierroton – CS 80416  
33610 CESTAS**

Vu le code forestier, notamment ses articles L.332-7, L.332-8, R.332-13, et D.332-14 à D.332-19 ;

Vu le dossier de demande de reconnaissance de la qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental forestier déposé le **26 Novembre 2025** ;

Vu le plan simple de gestion concerté **GIEEF TLS 3**, agréé le **19 Juin 2025** sous le numéro : **32-0238/1** pour une superficie de 328,4961 ha et pour une durée 15 ans jusqu'au **18 Juin 2040** ;

Considérant que le projet de groupement d'intérêt économique et environnemental forestier présenté répond notamment aux conditions énoncées à l'article L.332-7-I du code forestier

- L'instruction technique DGPE/SDFCB/2016-492 du 15 juin 2016 relative au plan simple de gestion concerté ;
- L'instruction technique DGPE/SDFCB/2018-460 du 14 juin 2018 relative au Cadrage de l'utilisation des crédits issus du Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) au titre des actions d'animation pour la filière forêt-bois
- L'arrêté préfectoral n° R75-2025-01-15-00002 du 15 Janvier 2025 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle - Aquitaine ;
- La décision DRAAF n° R75-2025-05-02-00001 du 02 Mai 2025 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour procéder à l'engagement et à la liquidation des crédits ;
- Vu l'arrêté attributif d'une subvention de l'Etat en date du **03 Octobre 2019** ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En application de l'article R.332-13 du code forestier, **L'Organisation de Producteurs Alliance Forêt Bois** est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental forestier sous la dénomination **GIEEF TLS 3 (anciennement JRC 1)**.

**Article 2 :**


La reconnaissance visée à l'article 1 est valable pendant une période de **15 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **L'Organisation de Producteurs Alliance Forêt Bois** porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

**Article 3 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administrations de la préfecture de région de Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Limoges le : 02 décembre 2025

Pour la Directrice Régionale de l'Agriculture  
et de la Forêt de Nouvelle-aquitaine  
Le Chef du SERFOB,



Nicolas LECOEUR

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-12-02-00003

Arrêté portant reconnaissance du GIEEF SBR 6 C/O  
ALLIANCE FORET BOIS

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Site de Limoges

---

**Service Régional de la Forêt et du Bois**

Dossier suivi par Christophe PETIT  
Tél. 05 87 79 85 05

PGC 22 R072000004

**Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine**  
**Préfet de la Gironde,**

**ARRETE PORTANT RECONNAISSANCE D'UN GROUPEMENT  
D'INTERET ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL FORESTIER  
(GIEEF)**

**LE PREFET de LA REGION Nouvelle-aquitaine :**

**ARRETE portant reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental forestier du :**

**GIEEF SBR 6  
C/O ALLIANCE FORET BOIS  
80 route d'Arcachon – Pierroton – CS 80416  
33610 CESTAS**

Vu le code forestier, notamment ses articles L.332-7, L.332-8, R.332-13, et D.332-14 à D.332-19 ;

Vu le dossier de demande de reconnaissance de la qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental forestier déposé le **05 Novembre 2025** ;

Vu le plan simple de gestion concerté **GIEEF SBR 6**, agréé le **25 Septembre 2025** sous le numéro : **40-2704-1** pour une superficie de 271,7521 ha et pour une durée 15 ans jusqu'au **24 Septembre 2040** ;

Considérant que le projet de groupement d'intérêt économique et environnemental forestier présenté répond notamment aux conditions énoncées à l'article L.332-7-I du code forestier ;

- L'instruction technique DGPE/SDFCB/2016-492 du 15 juin 2016 relative au plan simple de gestion concerté ;
- L'instruction technique DGPE/SDFCB/2018-460 du 14 juin 2018 relative au Cadrage de l'utilisation des crédits issus du Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) au titre des actions d'animation pour la filière forêt-bois
- L'arrêté préfectoral n° R75-2025-01-15-00002 du 15 Janvier 2025 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle - Aquitaine ;
- La décision DRAAF n° R75-2025-05-02-00001 du 02 Mai 2025 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour procéder à l'engagement et à la liquidation des crédits ;
- Vu l'arrêté attributif d'une subvention de l'Etat en date du **16 Décembre 2022** ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En application de l'article R.332-13 du code forestier, **L'Organisation de Producteurs Alliance Forêt Bois** est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental forestier sous la dénomination **GIEEF SBR 6**.

**Article 2 :**

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable pendant une période de **15 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **L'Organisation de Producteurs Alliance Forêt Bois** porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

**Article 3 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administrations de la préfecture de région de Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Limoges le : 02 décembre 2025

Pour la Directrice Régionale de l'Agriculture  
et de la Forêt de Nouvelle-aquitaine  
Le Chef du SERFOB,



Nicolas LECOEUR

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2025-12-01-00006

Arrete subdélég ordo secondaire DREAL 12 2025



**SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire  
au titre du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion  
budgétaire et comptable publique**

**Décision**

**Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

- VU** le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
- VU** l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 12 mars 2024 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 11 février 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Vincent JECHOUX directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

## DÉCIDE

### **Section I : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**ARTICLE 1 :** Subdélégation de signature est donnée à :

- David GOUTX, directeur régional délégué,
- Éric SIGALAS, directeur adjoint,

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en qualité de RBOP régional délégué, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé pour les programmes énumérés ci-après, ainsi qu'à effet de signer les pièces comptables et documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement :

- 203 : infrastructures et services de transport pour le BOP 203 ALPC ;
- 205 : affaires maritimes pour le BOP 205 SATL ;
- 113 : paysage, eau et biodiversité pour le BOP 113 ALPC ;
- 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat pour le BOP 135 ALPC et pour le BOP 135 RNAQ ;
- 181 : prévention des risques pour le BOP 181 ALPC

Subdélégation de signature est également donnée à Stéphane VERRON, chef de la mission d'appui à la stratégie en région, Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission d'appui à la stratégie en région, Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région et Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle, pour signer les documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement pour les programmes précités.

**ARTICLE 2 :** subdélégation de signature est également donnée en tant que référent de BOP à :

- Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe du service aménagement, habitat, paysage et littoral (pour les BOP 135 ALPC et RNAQ)
- Michel DUZELIER, chef du service déplacement, infrastructures, transports (pour le BOP 203 ALPC)
- Olivier PAIRAULT, chef du service de prévention des risques naturels et hydrauliques (pour le BOP 181 ALPC)
- Ophélie DARSES, cheffe du service du service patrimoine naturel (pour le BOP 113 ALPC)

à l'effet de signer les actes découlant de la fonction de référent de budget opérationnel de programme (hors décision de subdélégation de crédits).

**ARTICLE 3 :** subdélégation de signature est donnée pour l'ensemble des opérations découlant de la fonction de responsable d'Unité Opérationnelle (RUO), selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Éric SIGALAS, directeur adjoint pour le BOP énuméré ci-après :
  - le BOP 217 SDRH : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.
- Isabelle VALADE, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :
  - BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
  - les BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
  - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- Hélène CHANCEL-LESUEUR, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :
  - BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
  - BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
  - BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
  - BOP 362 TECO : Écologie ;
  - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour le BOP énuméré ci-après :
  - BOP 181 ALPC : Prévention des risques
  - BOP 235 : Sûreté nucléaire et radioprotection
- aux chefs de services métiers et chefs de mission désignés ci-après :
  - Ophélie DARSES pour le BOP 113 ALPC et le BOP 362 TECO,
  - Valérie PEREIRA-MARTINEAU pour les BOP 135 ALPC et RNAQ , le BOP 362 TECO et le BOP 380 ALPC,
  - Louis GAGET pour le BOP 174 CLIM,
  - Olivier PAIRAULT pour le BOP 181 ALPC,
  - Michel DUZELIER pour le BOP 203 ALPC,
  - Patrice DELBANCUT pour le BOP 159 CGDD,
  - Cyril MOUILLOT pour le BOP 217 SDRH, le BOP 363 et le BOP 364

**ARTICLE 4 :** Subdélégation de signature est également donnée en matière d'ordonnancement secondaire tant en dépenses qu'en recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, aux autres agents désignés ci-après :

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Éric SIGALAS, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :
  - BOP 216 CPRH-CASR : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
  - BOP 217 SDRH et SGAC : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;
  - BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ;
  - BOP 363 : compétitivité ;
  - BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.
- Isabelle VALADE, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après,

- BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
- BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
- BOP 113 ALPC (pour l’action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité ;
- BOP 362 TECO : Ecologie ;
- BOP 380 ALPC : fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires.

- Hélène CHANCEL-LESUEUR, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
- BOP 135 ALPC (pour les actions 4 et 7 du BOP) : urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 217 SGAC (pour l’action 6 du BOP) : conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables
- BOP 362 TECO : Ecologie
- BOP 363 : Compétitivité
- BOP 380 ALPC : fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires.

- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 181 ALPC : prévention des risques
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie
- BOP 113 ALPC (pour l’action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité
- BOP 235 : Sûreté nucléaire et radioprotection

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants :

### **Pour le BOP 113 ALPC**

#### **Service Patrimoine Naturel (SPN) :**

Ophélie DARSES, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;  
 Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département Appui Support Transversalités ;  
 Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;  
 Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;  
 Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC’H,  
 adjointe au chef du département ;  
 Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales ;  
 Marie BASTIAT, cheffe du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN,  
 adjoint à la cheffe du département ;

#### **Direction**

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

#### **Délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)**

Romain VACHON, chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

Pour le BOP 113 ALPC action 1

**Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef de département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef de département aménagement, paysage et littoral ;

Pour le BOP 113 ALPC action 7

**Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Pour les BOP 135 ALPC et RNAQ

**Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN ; adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef de département aménagement, paysage et littoral ;

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département habitat ; Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département ;

**Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;

Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

BOP 135 ALPC action 4 et 7

**Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;

Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ;

Pour le BOP 159 CGDD

**Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;

Patrice GREGOIRE, chef de projet responsabilisation des acteurs économiques ;  
Adeline PAGES, cheffe de projet climat – énergies renouvelables ;  
Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ;  
Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

**Mission Évaluation Environnementale (MEE) :**

Pierre QUINET, chef de mission ;  
Jean HUART, adjoint au chef de mission ;  
Anthony LE ROUSIC, chef du pôle plans schémas programmes ;  
Marie-Hélène LAPEYRE-HAMOIR, responsable de gestion administrative ;

**Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :**

Jérôme STAUB, chef de la mission ;  
Pascal PRÉVOT, adjoint au chef de la mission ;

**Pour le BOP 174 CLIM**

**Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT), pour l'activité régie de recette**

Michel DUZELIER, chef du service ;  
Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;  
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ;  
Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

**Service Environnement Industriel (SEI)**

Louis GAGET, chef de service ;  
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service ;

**Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)**

Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif ;  
David FRYDMAN, gestionnaire comptable ;  
Isabelle BOISSOU, chargée de gestion budgétaire et comptable ;

**Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;  
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

**Direction**

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore

**Pour le BOP 181 ALPC**

**Service Environnement Industriel (SEI)**

Louis GAGET, chef de service ;  
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service ;  
Nordine AÏT TALI, chef du département sécurité industrielle ;  
Christophe MARTIN, chef du département risques chroniques ;

### **Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)**

Olivier PAIRAULT, chef de service ;  
Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service ;  
Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif,  
Mickael BEAUQUIN, assistant comptable,  
David FRYDMAN, gestionnaire comptable ;  
Isabelle BOISSOU, chargée de gestion budgétaire et comptable ;  
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;  
Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;  
Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente Atlantique ; Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe du département ;  
Yan LACAZE, chef du département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne ;  
Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département ;  
Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique ;  
Didier BRETON, techniciens ;  
Alexandre BRETHON, responsable de pôle hydrométrie Vienne Charente Atlantique ;  
Hervé LAVAL, chef de l'antenne hydrométrie Dordogne ; Stéphane RENWEZ, chef de l'antenne hydrométrie Gironde ;

### **Pour le BOP 203 ALPC**

### **Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;  
Philippe LANDAIS, chef du département régulation des transports routiers ; Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département ;  
François CRUMIERE, chef du département investissements sur routes nationales Bordeaux ; Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département ;  
Olivier STONS, chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ; Stéphanie CADIOT, adjointe au chef du département ;  
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;  
Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;  
Claudine VAILLANT-BUFFIN, Catherine DRASIN, gestionnaires financières ;  
Séraphine LEHACAUT, Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;  
Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ; Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département ;  
Alexia TREHEIN, cheffe de la division contrôle des transports ;  
Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Quentin VANDAELE, Julien ARANDA, Younès DAHI, Bernard KENKLE, Manon DUPONT, Mackenson GREFFIN, Christophe MARTIN, Matthias CARVALHO, responsables d'opérations ;  
Aurélié RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations ;

Pour la certification du service fait : Florent LOPEZ, Ludienne VERGEAU, Léa BOULIERE, Pauline DEMONTREUX, Frédéric MASSE, adjoints aux responsables d'opérations ;  
Didier MONNETREAU, Sophie ROY, Guillaume CADIOT, Olivier ARTIGALAS, chargés d'affaires foncières ;  
Marie-Dominique PALIN, chargée de mesures compensatoires.

## **Pour le BOP 216 CPRH-CASR**

### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;  
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;  
Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité de Bordeaux ;  
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;  
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;  
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;  
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;  
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;  
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

## **Pour les BOP 217 SDRH**

### **Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)**

Stéphane VERRON, chef de mission ;  
Aurélié DRAPIER, adjointe au chef de mission ;  
Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ; Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle ;

### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;  
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;  
Virginie LARRIVÉE, cheffe du département ressources humaines ; Aubin BORDIN, adjoint à la cheffe du département et chargé du dialogue social ;  
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;  
Karine LARUELLE, cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers ; Isabelle LAURIN, adjointe à la cheffe de division ;  
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;  
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;  
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;  
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;  
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;  
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

## **Pour le BOP 217 SGAC**

### **Mission Transition Ecologique (MTE) pour le partenariat associatif**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;  
Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

### **Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)**

Stéphane VERRON, chef de mission ;

Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission ;

Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ; Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle ;

### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;

Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique

Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget.

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;

Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

### **Pour le BOP 235**

#### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe division proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Élodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique de la division des moyens matériels et financiers ;

Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

#### **Division territoriale ASNR Bordeaux**

Paul DE GUIBERT, chef de division ;

### **Pour le BOP 354**

#### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;

Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;

Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;  
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;  
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;

### **Pour le BOP 362 TECO**

#### **Service Patrimoine Naturel (SPN) :**

Ophélie DARSEES, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;  
Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département Appui Support Transversalités ;  
Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;  
Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;  
Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département ;  
Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales ;  
Marie BASTIAT, cheffe du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN, adjoint à la cheffe du département ;

#### **Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

#### **Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)**

Olivier PAIRAULT, chef de service ;  
Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service ;  
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;  
Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;

#### **Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;  
Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef du département ;

#### **Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, chargée de mission,  
Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;  
Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

### **Pour le BOP 363**

#### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;  
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;  
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ; Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ; Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget.

#### **Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

#### **Pour le BOP 380**

##### **Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef du département ;

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département habitat ; Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département ;

##### **Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;

Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

#### **Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Adeline PAGES, cheffe de projet climat – énergies renouvelables ;

#### **Pour le BOP 723**

##### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ; Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

## **Section II : subdélégation de signature en matière de validation des actes dans l'application CHORUS DT**

**ARTICLE 5 :** Délégation de signature est donnée pour valider dans l'outil CHORUS DT les actes d'ordonnancement secondaire, pris pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, aux agents identifiés ci-dessous et conformément au profil défini pour chacun d'entre eux.

### **Profil service gestionnaire :**

Direction : Maria-Line RICHER, Nina ALOUANE-REGNIER,

Mission de soutien à la direction : Maria-Line RICHER, Charlotte GUICHARD, Nina ALOUANE-REGNIER, Nathalie MONTOUSSAIN, Isabelle SANTOIRE

DZDS : Jocelyne TONDA

MEE : Dany FURT, Cindy RENAUDIN

MTE : Caroline BECHADE, Brigitte ROYER

SEI : Nadine HERISSON-MUTEL, Hadidja ZOUBERT, Vanessa ROCA, Pascale DELOMENIE

MASR : Christelle SALDIAS, Maria-Line RICHER, Virginie BEALAS

SG : Christelle ANDRIEUX, Séverine GODIN, Elodie JUTEAU, Martine PONCIN, Dolorès TONNET, Sylvie GUILLOTIN, Laetitia MARCHADOUR, Virginie BEALAS, Lucie TEILLET

SDIT : Natacha KALBFUSS, Sébastien PUYGRENIER, Maryline BALASTEGUI, Stéphanie BORDERON,

SAHPL : Sylvie DUHAMEL, Vanessa ROCA

SPN : Jean-Philippe ARNAULT, Sylvie FIRMIN, Virginie PAIN

SRNH : Mickaël BEAUQUIN, Vanessa BOUTIER, Nathalie MERCIER, David FRYDMAN, Pascale DELOMENIE

UbD 16-86 : Alexandra DELFAU, Sandra DIVERD, Patricia LIBERT,

UbD 17-79 : Coralie LEVY

UD24-47 : Laetitia DARNIS, Marc LE DENMAT, Florence RODRIGUES, Murielle HAGUAIS

UD 33 : Véronique BEGOT, Martine LOPEZ, Laurence FAUCHE

UD 40-64 : Corinne DUBEGUIER, Laurence PAPP, Stéphanie PORTELLI

GRUD : Marie-Catherine DAUMARD, Sylvie SIGNARBIEUX

ASNR : Fabienne MILLAUD, Pierre RIBERA, Frédérique TEYSSIERES, Véronique DUCHATEAU

MIGT : Nathalie PLANA

TEDET : Didier CAUDOUX, Olivier HAMEURY, Pascal DUCHATEAU, Aymeric AUDIGE

**Profil gestionnaire de factures :** Dolorès TONNET, Martine PONCIN, Christelle ANDRIEUX, Elodie JUTEAU.

**Profil gestionnaire valideur :** Christelle ANDRIEUX, Dolorès TONNET, Martine PONCIN, Elodie JUTEAU, Paul DE GUIBERT, Kilian DENGREVILLE, Lucie TEILLET.

## **Section III : Subdélégation de signature en matière de validation des dépenses réalisées avec une carte achat**

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée pour valider les opérations réalisées avec une carte achat imputées sur les BOP 113, 159, 181, 203, 207, 217, 235, 354, à Myriam SAPPEY, Bernard FOURNET, Benoît COGNAC, Séverine GODIN, Martine PONCIN, Dolorès TONNET, Christelle ANDRIEUX.

**ARTICLE 7 :** sont exclus de la présente délégation :

- les décisions motivées de ne pas se conformer à l’avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire en région en matière d’engagement des dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire ;
- les décisions d’acquisition, d’aliénation, d’affectation du domaine privé et public de l’État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l’État ;
- pour les crédits du BOP 162, les arrêtés attributifs de subvention et les conventions de titre VI dont le montant est supérieur à 50 000 € hors taxes, ainsi que les lettres de notification correspondantes ;
- pour les crédits des autres BOP les conventions de financement et actes d’attribution de subvention supérieurs à 150 000 € quel qu’en soit le bénéficiaire.

**ARTICLE 8 :** La présente subdélégation sera transmise à la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, à la Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et aux comptables assignataires : Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

**ARTICLE 9 :** La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d’ordonnancement secondaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 .

**ARTICLE 10 :** La présente décision est exécutoire au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le directeur régional de l’environnement,  
de l’aménagement et du logement de la  
région Nouvelle-Aquitaine



Vincent JECHOUX

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2025-12-01-00007

Arrete subdeleg signature DREAL administration  
générale 12 2025



## **SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**en matière d'administration générale et de représentation du pouvoir adjudicateur**

### **Décision du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine**

**Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,**

**VU** le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

**VU** le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

**VU** l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

**VU** l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, du 3 janvier 2024 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 12 mars 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

## DÉCIDE

### Section I – Administration générale

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. David GOUTX, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est également donnée aux directeurs adjoints et directrice adjointe ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après, à :

- Isabelle VALADE : codes A1, A52, B, C, D
- Hélène CHANCEL-LESUEUR : codes A1, A52, E, G1, G3, G4, I
- Fabien MASSON : codes A1, A52, F, G2
- Éric SIGALAS : codes A, H

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent ou empêché.

**ARTICLE 2 :** Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après :

**Pour la mission de soutien à la direction (MSD)**

Séverine VALERIUS, cheffe de mission : code A1

Brice GALERA, adjoint à la cheffe de mission : code A1

**Pour la délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)**

Romain VACHON, chef de la délégation : codes A1, A52

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation : codes A1 et A52

**Pour la mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)**

Stéphane VERRON, chef de mission : A1, A26 à A42, A52

Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission : A1, A26 à A42, A52

**Pôle service social régional**

Valérie KOUASSI, conseillère de service social du travail : code A1

**Pôle Pilotage des moyens en région**

Gaël ALGRANTI, responsable de pôle : code A1

Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle : code A1

**Pôle appui aux services et développement des compétences**

**Pôle pilotage des ressources humaines ZGE**

Laurence AUCHER, responsable de pôle : codes A1, A26 à A42

**Pour la mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission: codes A1, A52, D1 à D5

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission : codes A1, A52, D1 à D5

**Projet climat – énergies renouvelables**

Adeline PAGES, cheffe de projet : code A1

**Projet acteurs économiques**

Patrice GREGOIRE, chef de projet: code A1

**Projet filières – matériaux biosourcés**

M. Philippe GARIN, chef de projet : code A1

**Projet territoires en transition**

Sylvie FRUGIER cheffe de projet : code A1

### **Projet économie circulaire - bas carbone**

Sophie TERRIEUX, cheffe de projet : code A1

#### **Pour la mission connaissance et analyse des territoires (MiCAT)**

Jérôme STAUB, chef de mission : codes A1, A52

Pascal PREVOT, adjoint au chef de mission : codes A1, A52

#### **Pour la Mission Evaluation Environnementale (MEE)**

Pierre QUINET, chef de mission : codes A1, A52, I2

Jean HUART, adjoint au chef de mission : codes A1, A52, I2

### **Pôle plans schémas programme**

Anthony LE ROUSIC, chef du pôle : codes A1, I2

### **Pôle projets**

Elodie COUPE, cheffe du pôle : codes A1, I2

#### **Pour le Secrétariat Général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général : codes A1 à A27, A29 à A42, A43 bis à A54, D6, H

Virginie STORA, secrétaire générale adjointe : codes A1 à A27, A29 à A42, A43 bis à A54, D6, H

Sophie PETRAULT, cheffe de la mission pilotage du secrétariat général : code A1

Nathalie POEY, cheffe du pôle conditions de travail: code A1

### **Département affaires juridiques et commande publique**

Caroline FERON, cheffe du département : code A1

Agnès BESSIERES, adjointe à la cheffe du département : code A1

Elise LADRETTE, adjointe à la cheffe du département : code A1

Béatrice REBEL, chef de l'unité contentieux : code A1

Thierry VILBE, chef de l'unité commande publique : code A1

### **Département ressources humaines**

Virginie LARRIVÉE, cheffe du département : codes A1 à A27, A29 à A42, A43 bis à A54, D6

Aubin BORDIN, adjoint à la cheffe du département et chargé du dialogue social: codes A1 à A27, A29 à A42, A43 bis à A54, D6

#### *À Poitiers*

Karine LARUELLE, cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers : codes A1 à A27, A 29 à A42 et A44 à A52

Isabelle LAURIN, adjointe à la cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers : codes A1 à A27, A 29 à A42 et A44 à A52

#### *À Limoges*

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle : codes A1 à A27, A 29 à A42 et A44 à A54

Orla AUXEMERY, cheffe de la division formation recrutement : code A1, A53, A54

#### *À Bordeaux*

Séverine GODIN, cheffe de division de proximité de Bordeaux : codes A1 à A27, A 29 à A42 et A44 à A54

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité de Bordeaux : codes A1 à A27, A 29 à A42 et A44 à A54

### **Département moyens et gestion financière**

Bernard FOURNET, chef du département : codes A1, A46 à A52

Benoît COGNAC, adjoint au chef du département : codes A1, A46 à A52

Dolorès TONNET, cheffe de division moyens matériels et financiers : codes A1, A46 à A52

### **Département technique informatique et logistique**

Jamila TKOUB, cheffe du département : codes A1, A50

Cédric MECHEKHAR, adjoint à la cheffe du département : codes A1, A50

#### *Unités logistiques :*

Eric PEYRONNET, chef de l'unité logistique de Limoges : codes A1, A50

Corinne JOULIN, cheffe de l'unité logistique de Poitiers : codes A1, A50

#### *Unités Informatiques :*

Frédéric ROUCOUL, chef de l'unité informatique de Bordeaux : code A1

Julien RIVIERE, chef de l'unité informatique de Poitiers : code A1

Jeremy BAGES, responsable de l'unité informatique de Limoges: code A1

## Pour le Service Environnement Industriel (SEI)

Louis GAGET, chef de service : codes A1, A45, A52, E1

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service : codes A1, A45, A52, E1

### Département Sécurité industrielle

Nordine AÏT ALI, chef du département : code A1 et D

Stéphanie HUGON, coordinatrice régionale de l'activité véhicule : code D

#### *Division risques accidentels*

Cédric MONTASSIER, chef de division : code A1

#### *Division équipements sous pression*

Eric MOULARD, adjoint au chef du département et chef de la division : code A1 et D

#### *Division canalisations*

Annick DE MENORVAL, cheffe de la division et coordonnatrice du pôle Canalisations : code A1

### Département risques chroniques

Céline FANZY, cheffe du département : code A1

Jérôme PONS, adjoint à la cheffe de département et chef de la cellule impacts industriels : code A1

Cédric MEDER, chef de la cellule déchets : code A1

Sonia COMPANY, cheffe de la cellule site et sols pollués : A1

Aurore VACHERON, cheffe de la cellule qualité de l'air et planification : code A1

Frédéric GOLBERY, chef de la cellule plate-forme, risques chimiques et sanitaires : code A1

Pierre BUSSON, chef de la cellule carrières, éolien et granulats marins: code A1

### Département énergie sol et sous-sol

Eddie JACQUET, chef du département : codes A1, E1

#### *Division énergie*

Marc FRENGER PECH-GOURG, chef de la division : codes A1, E1

#### *Division mines et après-mines*

Isabelle REUILLE, adjointe au chef du département et cheffe de la division : codes A1, E1

#### *Division mines et après-mines uranium*

Christophe SIMBELIE, chef de la division : codes A1, E1

## **Pôle appui au pilotage**

Vanessa MARTIN, cheffe de pôle : code A1

• <b>Pour le Service Déplacements, Infrastructures, Transports (SDIT)</b>
---

Michel DUZELIER, chef de service : codes A1, A52, B, C, D

Fabien COUPE, adjoint au chef de service : codes A1, A52, B, C, D

### **Département administratif et financier**

David ZANARDELLI, chef du département : code A1

Lydie LABBE, adjointe au chef de département : code A1

### **Département investissements sur routes nationales – Site de Bordeaux**

François CRUMIERE, chef du département : codes A1, C2, D1, D2, D4, D5

Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département : codes A1, C2, D1, D2, D4, D5

Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Quentin VANDAELE, Julien ARANDA, responsables d'opérations : code A1, C2

### **Département investissements sur routes nationales – Site de Poitiers**

Olivier STONS, chef du département : codes A1, C2, D1, D2, D4, D5

Stéphanie CADIOT, adjointe au chef du département : codes A1, C2, D1, D2, D4, D5

Aurélie RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations : code A1, C2, D2, D5

Younès DAHI, Bernard KENKLE, Christophe MARTIN, Manon DUPONT, Mackenson GREFFIN, Matthias CARVALHO, Léa BOULIERE responsable d'opérations : code A1, C2

### **Département mobilité et infrastructures ferroviaires**

Stéphane MORANCAIS, chef du département : codes A1, D1, D2, D4, D5

Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département : codes A1, D1, D2, D4, D5

### **Département régulation des transports routiers**

Philippe LANDAIS, chef du département : codes A1, B, D

Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département : codes A1, B, D

### *Division registre des transports*

Christelle DUFRECHE, cheffe de la division : codes A1, B

Michel LAFON, adjoint à la cheffe de la division : codes A1, B,

James ROBINEAU-FAZILLEAU, chargé de mission registre, référent régional des procédures : codes A1, B

Hervé LASFARGUES, instructeur-gestionnaire registre des transports : codes A1, B

### *Division contrôle des transports*

Alexia TREHEIN, cheffe de la division : code A1, B

Vincent DUMEAU, chef de l'unité Gironde – contrôle des transports : codes A1, B14

Olivier BORDES, adjoint au chef de l'unité Gironde : codes A1, B14

Joëlle BROUCA, cheffe de l'unité 40-64 – contrôle des transports : codes A1, B14

Chantal DEBIAIS, cheffe de l'unité Charente - contrôle des transports : codes A1, B14

Jean-Luc SOIRAT, chef de l'unité Limousin – contrôle des transports : codes A1, B14

Alexandre FAURE, adjoint au chef de l'unité Limousin : codes A1, B14

Willy DEPETRIS, chef de l'unité Charente-Maritime - contrôle des transports : codes A1, B14

Valéry PERRIN, chef de l'unité Vienne - contrôle des transports terrestres : codes A1, B1

Christophe TORRES, chef de l'unité Dordogne - Lot-et-Garonne – contrôle des transports : codes A1, B14

Alain MONTASTIER, adjoint au chef de l'unité Dordogne - Lot-et-Garonne : codes A1, B14

Xavier GIRAUD, chef de l'unité Deux-Sèvres – contrôle des transports: codes A1, B14

### **Pour le Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service : codes A1, A52, D1 à D5

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service : codes A1, A52, D1 à D5

### **Département aménagement, paysage et littoral**

Christophe BELOT, chef du département : codes A1, D1 à D5

Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef de département : codes A1, D1 à D5

### **Département habitat**

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département : codes A1, D1 à D5

Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département : codes A1, D1 à D5

Élise CHARPENTIER, cheffe de pôle parc privé et politique du logement : codes A1, D1 à D5

Eric BELET, chef de pôle parc public et politiques sociales du logement : codes A1, D1 à D5

### **Pour le Service Patrimoine Naturel (SPN)**

Ophélie DARSES, cheffe de service : codes A1, A52, G1, G3, G4

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service : codes A1, A52, G1, G3, G4

### **Département appui support et transversalités**

Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département : codes A1, G1, G3, G4

### **Département Biodiversité, Continuités et espaces naturels**

Alain VEROT, chef du département : codes A1, G1, G3, G4

Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département : codes A1, G1, G3, G4

#### **Département Biodiversité, espèces et connaissance**

Marie BASTIAT, cheffe du département : codes A1, G1, G3, G4

Vincent DORDAIN, adjoint au chef du département : codes A1, G1, G3, G4

#### **Département eau et ressources minérales**

Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales : codes A1, G1, G3, G4

• <b>Pour le Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)</b>
--

Olivier PAIRAULT, chef de service : codes A1, A45, A52, F, G2

Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service: codes A1, A45, A52, F, G2

Corinne MOUADDINE, cheffe du bureau administratif – chargée de mission budgétaire : codes A1 , A52

#### **Département risques naturels**

Agnès CHEVALIER, cheffe du département : code A1, A52, G2

#### **Département ouvrages hydrauliques**

Julien MORIN, chef du département : codes A1, A52, F, G2

Chloé DEQUEKER, adjointe au chef du département : codes A1, A52, F, G2

Pauline ARDAINE, Valérie FLOUR,, Brice TAUDIN, Laurent CANTEGRIT, Samuel GOYARD, Arnaud LADEPECHE, inspecteur(trice)s de la sécurité des ouvrages hydrauliques : code G2

#### **Département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne**

Yan LACAZE, chef du département : codes A1, A52, G2

Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département : codes A1, A52, G2

##### *Division prévision des crues*

Vincent DOURDET , Sanda GENIN, Dominique OLLIVIER, Romane PERRIN, chef(fe)s de projets : code G2

Elisabeth RENWEZ, Laurent DIEVAL, François PERON, Judith BARES-MENCIA, Alexandre DANNE-CALLEGARI, chargé(e)s de projets : code G2

##### *Division hydrométrie*

Anaïs SARRET, Stéphane RENWEZ, Hervé LAVAL, chefs d'antenne : codes A1, A52

#### **Département hydrométrie et prévision des crues Vienne-Charente-Atlantique**

Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département : codes A1, A52, G2  
Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe du département : codes A1, A52, G2

*Pôle maintenance et informatique*

Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique : codes A1, A52, G2  
Kevin BECK, Eric PELHATE, référents informatique et qualité du DHPC VCA : code G2

*Pôle prévision des crues*

Christophe ASTIER, ingénieur chef de projets en prévision des crues et des inondations : code G2  
Kanto RAKOTOVAHINY, ingénieur chef de projets en hydrologie et hydraulique : code G2  
Eric BLANCHETON, Vincent DOSDA, Régis CHABOT, Christophe ASTIER, prévisionnistes des crues : code G2

*Pôle hydrométrie*

Alexandre BRETTON, responsable du pôle hydrométrie : codes A1, A52, G2,  
Moustapha N'DIAYE, Bertrand AMILIEN, Christophe BOURGUIGNON, Arthur ANFRAY, Mickaël COURREGES, prévisionnistes des crues : code G2

Autres agents de la DREAL participant à la prévision des crues : Mickaël BEAUQUIN (SRNH), , Catherine ALLAIN (SRNH), Bernard HERY (SRNH) et Florence BONNEUIL (SRNH) : code G2

**Pour les unités départementales**

**Pour le département de la Gironde**

Georges DERVEAUX, chef de l'unité départementale : codes A1, A52  
Peggy HARLE, adjointe au chef de l'unité départementale et cheffe de la cellule risques accidentels : codes A1, A52  
Nicolas SANCHEZ, responsable de la cellule risques chroniques : code A1  
Emilie GLEMET, responsable de la cellule carrière/ déchets : code A1  
Nicolas BLANCHET, chef de la cellule véhicules : code A1  
Stéphane DORE, Sabrina MOUFFLE, Jean-Christophe COURSEAU, technicien(ne)s cellule véhicules : code A1

**Pour les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne**

Sébastien MOUNIER, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

**Pour les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques**

Xavier VIAMONTE, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52  
Véronique GAZDA, adjointe au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Mary-Anne MATHIEU, cheffe de la cellule risques chroniques - Pyrénées-Atlantiques : code A1  
Cécile SAGNES-MAURIES, cheffe de la cellule risques accidentels – mines - Pyrénées-Atlantiques : code A1  
Anthony BORDA, chef de la cellule risques accidentels – Landes : code A1  
Xavier LATAILLADE, chef de l'unité contrôles techniques : code A1  
Jean-Luc COUE, chef de l'antenne territoriale de Bayonne : code A1

#### **Pour les départements de la Charente et de la Vienne**

Pierre ESCALE, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52  
Brice POULIQUEN, adjoint au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52  
Muriel MOUSNIER, responsable de la cellule environnement risques technologiques, chais, distilleries : code A1  
Eric LOISEL, responsable de la subdivision environnement industriel Charente : code A1  
Yannick LAURENCON, responsable de subdivision environnement industriel Vienne : code A1  
Pierre BUSSON, responsable de la subdivision carrière, déchets, éolien Vienne : code A1  
Stéphane FAUVAUD, responsable de la subdivision environnement carrière, déchets, éolien Charente : code A1  
Christophe CHEVALIER-PICHON, responsable de la cellule véhicules : code A1

#### **Pour les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime :**

Charles-Henri TAVEL, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52  
Hélène COUTY et Jean-Philippe GIONTA, adjoints au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

#### **Pour les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne :**

Benoît ROUGET, chef de l'unité interdépartementale : codes A1, A52  
Anne PERREAU, adjointe au chef de l'unité interdépartementale : codes A1, A52

### **Section II – Représentation du pouvoir adjudicateur**

Restent soumis au visa de Vincent JECHOUX, David GOUTX, d'Hélène CHANCEL-LESUEUR, de Fabien MASSON ou d'Éric SIGALAS tous les actes qui demeurent réservés à la signature du préfet par l'arrêté du 3 janvier 2024 susvisé.

**ARTICLE 3 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés et les accords-cadre de fournitures, services et travaux, ainsi que les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation et leur exécution, à l'exception :

– de la décision d'attribution et de la signature des marchés publics de travaux, fournitures et services, dont le montant est supérieur aux seuils européens applicables aux procédures formalisées ;

– des avenants ou des modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation, qui, cumulés avec le montant initial du marché, conduisent à dépasser les seuils européens applicables aux procédures formalisées ;

– des décisions d'affermissement, les avenants ayant une incidence financière (quels qu'en soient le montant et l'incidence) et toutes les modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation .

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP, y compris le BOP 205 SATL : affaires maritimes

- Éric SIGALAS, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :

– BOP 216 CPRH-CASR : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;

– BOP 217 SDRH et SGAC : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;

– BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ;

– BOP 363 : compétitivité ;

– BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.

- Isabelle VALADE, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après :

– BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;

– BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;

– BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;

– BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité ;

– BOP 362 TECO : Ecologie ;

– BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

- Hélène CHANCEL-LESUEUR, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après :

– BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;

– BOP 135 ALPC (pour les actions 4 et 7 du BOP) : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;

– BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;

– BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;

– BOP 217 SGAC (pour l'action 6 du BOP) : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

– BOP 362 TECO : Ecologie

– BOP 363 : Compétitivité

– BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :

– BOP 181 ALPC : prévention des risques ;

- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
- BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : sites, paysages, publicité

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants :

### **Pour le BOP 113 ALPC**

#### **Service Patrimoine Naturel (SPN) :**

Ophélie DARSES, cheffe de service ;

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;

Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département appui support et transversalités

#### **Direction**

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR

#### **Délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)**

Romain VACHON, chef de la délégation ;

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation

### **Pour le BOP 113 ALPC action 1**

#### **Service Habitat, Paysage et Territoires Durables (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ;

Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef du département aménagement, paysage et littoral

### **Pour les BOP 135 ALPC et RNAQ**

#### **Service Habitat, Paysage et Territoires Durables (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

#### **Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef de service ;

Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

**Pour le BOP 135 ALPC actions 4 et 7**

**Mission transition Écologique (MTE) :**

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;  
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

**Pour le BOP 159 CGDD**

**Mission transition Ecologique (MTE) :**

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;  
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

**Mission Evaluation Environnementale (MEE) :**

Pierre QUINET, chef de mission ;  
Jean HUART, adjoint au chef de mission

**Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :**

Jérôme STAUB, chef de la mission ;  
Pascal PREVOT, adjoint au chef de mission

**Pour le BOP 174 CLIM**

**Service Environnement Industriel (SEI) :**

Louis GAGET, chef de service ;  
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service

**Pour le BOP 181 ALPC**

**Service Environnement Industriel (SEI) :**

Louis GAGET, chef de service ;  
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service

**Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)**

Olivier PAIRAULT, chef de service ;  
Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service  
Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif ;

Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;  
Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;  
Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente ;  
Yan LACAZE, chef du département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne

### **Pour le BOP 203 ALPC**

#### **Service Déplacements Infrastructures et Transports (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef de service ;  
Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;  
Philippe LANDAIS, chef du département régulation des transports routiers ;  
Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département régulation des transports routiers ;  
Alexia TREHEIN, cheffe de la division contrôle des transports ;  
François CRUMIERE, chef du département investissements sur routes nationales Bordeaux ; Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département ;  
Olivier STONS, chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ; Stéphanie CADIOT, adjointe au chef du département ;  
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;  
Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ;

Dans la limite de 25 000 € H.T. : Bernard KENKLE, Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Younès DAHI, Manon DUPONT, Christophe MARTIN, Mackenson GREFFIN, Quentin VANDAELE, Julien ARANDA et Matthias CARVALHO, responsables d'opérations ;  
Aurélien RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations ;

### **Pour le BOP 216 CPRH-CASR**

#### **Secrétariat général (SG) :**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;  
Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;  
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;  
Benoît COGNAC, adjoint au chef du département moyens et gestion financière ;  
Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux ;  
Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

### **Pour le BOP 217 SDT2**

#### **Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)**

Stéphane VERRON, chef de mission  
Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission

**Secrétariat général (SG) :**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;  
Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;  
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;  
Benoît COGNAC, adjoint au chef du département moyens et gestion financière ;  
Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux ;  
Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

**Pour le BOP 217 SGAC**

**Mission transition Écologique (MTE) :**

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;  
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

**Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)**

Stéphane VERRON, chef de mission  
Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission

**Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;  
Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;  
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;  
Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;  
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ;  
Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux  
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;  
Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ;  
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;  
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;  
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;  
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;  
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget

**Pour le BOP 362 TECO**

**Service Patrimoine Naturel (SPN) :**

Ophélie DARSES, cheffe de service ;  
Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;  
Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département appui support et transversalités

**Mission Transition Écologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;  
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

**Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)**

Olivier PAIRAULT, chef de service ;  
Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service

**Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;  
Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

**Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef du service ;  
Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

**Pour le BOP 363**

**Secrétariat général (SG) :**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;  
Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;  
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;

**Mission transition Écologique (MTE) :**

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;  
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

**Pour le BOP 380**

**Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;  
Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

**Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef du service ;

Fabien COUPE, adjoint au chef de service.

**Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

**ARTICLE 4 :** La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'administration générale du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est exécutoire au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de la  
région Nouvelle-Aquitaine

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name Vincent JECHOUX.

Vincent JECHOUX

— ANNEXE 1—

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p><b>A – <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> –</b></p> <p><b><u>I- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestions des ressources humaines,</u></b></p> <p><b><u>- pour les fonctionnaires des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements</u></b></p> <p><b><u>- et pour les fonctionnaires relevant des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière d'agents placés sous son autorité</u></b></p> <p>Les décisions relatives :</p> <p>A1 Aux congés annuels, à l'attribution et à la gestion des jours de réduction du temps de travail ;</p> <p>A2 Au congé de maladie ordinaire, au congé de longue maladie et au congé de longue durée pour les fonctionnaires ;</p> <p>A3 Aux congés de maternité ou pour adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant ;</p> <p>A4 A la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service, à l'exception de ceux survenus</p>	<p>Décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n°2019-1465 du 26 décembre 2019</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2016</p> <p>Arrêté du 26 décembre 2019</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	aux chefs des services déconcentrés et à l'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service au titre de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (y compris décision de réintégration) pour les fonctionnaires ;	
A5	Pour les agents contractuels au congé de maladie ordinaire, au congé de grave maladie et à la reprise de fonction à l'issue du congé	
A6	Pour les fonctionnaires stagiaires uniquement, aux congés sans traitement, prévus aux titres IV et V du décret du 7 octobre 1994 ;	Décret n°94-874 du 7 octobre 1994
A7	Au congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail;	
A8	Aux autorisations d'absence ;	
A9	A l'ouverture, à la fermeture et à la gestion d'un compte épargne-temps ;	
A10	A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	
A11	A l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	
A12	A l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le chapitre 1 <sup>er</sup> du titre II du décret du 27 janvier 2017	
A13	L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires du 1 <sup>er</sup> groupe pour les fonctionnaires, à l'exception du corps des administrateurs civils L'instruction de la procédure et la prise de sanctions	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	disciplinaires conduisant à un avertissement ou un blâme pour les agents contractuels	
A14	<p>Pour les agents contractuels à un congé sans rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ;</li> <li>- Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'agent non titulaire.</li> </ul> <p>A un congé pour raison de famille, pour convenances personnelles, de présence parentale, pour création d'une entreprise.</p>	
A15	Au congé bonifié pour les fonctionnaires	
A16	Au congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	
A17	Aux mises en disponibilité d'office et de droit	
A18	Aux aménagements et facilités d'horaires	
A19	<p>Au congé de formation professionnelle,</p> <p>Au congé pour validation des acquis de l'expérience,</p> <p>Au congé pour bilan de compétences,</p> <p>Au congé pour formation syndicale ;</p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A20	<p>Au congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air ;</p> <p>Au congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle</p> <p>Au congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes autres qu'administrateurs et des membres de conseils citoyens.</p>	
A21	<p>Au congé de solidarité familiale, au congé de présence parentale, au congé parental ;</p>	
A22	<p>A la gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;</p>	
A23	<p>A l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;</p>	
A24	<p>A la suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs civils</p>	
A25	<p>La reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée et de congé parental:</p>	
A26	<p>Au recrutement des agents contractuels et à tous les actes afférents à leur gestion ne nécessitant pas l'avis préalable d'une CCP</p>	
A27	<p>A la mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement par</p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	les articles 105 et 109 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n°2009-129 du 26 octobre 2009	
A28	Aux opérations de recrutement des SACDD relevant de la spécialité "administration générale"	
A29	Aux avancements d'échelon pour les SACDD et TSDD uniquement	
	<p><b><u>II- Pour les membres des corps des adjoints administratifs de l'Etat relevant du ministre chargé du développement durable et affectés dans les services dont l'activité s'exerce à l'échelon de la région ou d'un département de la région Nouvelle-Aquitaine,</u></b></p> <p>Les décisions relatives :</p>	<p>Décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n°2019-1465 du 26 décembre 2019</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2016</p> <p>Arrêté du 26 décembre 2019</p>
A30	A la nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire	
A31	Aux opérations de recrutement y compris pour le recrutement des travailleurs en situation de handicap en application du décret du 25 août 1995	
A32	<p>Pour les stagiaires du corps des adjoints administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le report, la prorogation et la prolongation de stage</li> <li>- la titularisation et le refus de titularisation</li> <li>- le détachement pour nécessité de service et la réintégration à l'issue de cette période</li> </ul>	
A33	<p>A l'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— l'avancement d'échelon ;</li> <li>— la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ;</li> </ul>	
A34	<p>Aux mutations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— qui entraînent ou non un changement de résidence ;</li> <li>— qui modifient la situation de l'agent ;</li> </ul>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A35	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	
A36	A l'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires du 2 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup> groupe	
A37	<ul style="list-style-type: none"> <li>— A l'accueil et à l'affectation en position d'activité ;</li> <li>— A l'accueil en détachement et à l'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ;</li> <li>— Au détachement ;</li> <li>— A l'intégration directe ;</li> <li>— A la mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général, pour convenances personnelles, pour créer ou reprendre une entreprise ;</li> <li>— A la réintégration après détachement, disponibilité.</li> </ul>	
A38	<p>A La cessation définitive de fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— l'admission à la retraite ;</li> <li>— l'acceptation ou le refus de la démission ;</li> <li>— le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;</li> <li>— la radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire</li> </ul>	
A39	Au reclassement pour l'inaptitude à l'exercice des fonctions	
A40	Au maintien d'activité au delà de la limite d'âge	
	<b><u>III- Pour les ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié</u></b>	
A41	Tous les actes afférents à la gestion administrative des ouvriers des parcs et ateliers	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p><b><u>IV- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestion des ressources humaines, pour les fonctionnaires des corps et emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière d'agents placés sous son autorité, affectés dans une direction départementale interministérielle de la région Nouvelle-Aquitaine</u></b></p>	
A42	<p>Pour les fonctionnaires, les actes mentionnés aux A7, A8 uniquement autorisations d'absences relatives au droit syndical, A9 uniquement ouverture, fermeture et gestion du CET, A11, de A16 à 17, de A19 à A24, A27 et 29 de la présente décision</p> <p>Pour les agents contractuels, les actes mentionnés aux A7, A8 uniquement autorisations d'absences relatives au droit syndical, A9 uniquement ouverture, fermeture et gestion du CET, A11, A14, A16, de A19 à A22, A24 et A26 de la présente décision,</p>	
	<p><b><u>V- Autres actes de gestion :</u></b></p>	
A43	<p>Pour tous les agents éligibles à la NBI : les arrêtés déterminant les postes éligibles et le nombre de points attribués à chacun d'eux</p>	
A43 bis	<p>les arrêtés individuels portant attribution des points aux titulaires des postes mentionnés par l'arrêté ci-dessus.</p>	
A44	<p>L'établissement et la signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État.</p>	
A45	<p>Les commissionnements et habilitations à procéder à</p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	des constatations ou contrôles.	
A46	Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail	
A47	Délivrance des autorisations requises pour exercer les fonctions d'expert ou d'enseignant	
A48	Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers et responsabilité civile	Circ. n°2003-64 du 3 novembre 2003)
A49	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation.	Arrêté du 2 février 1993
A50	Autorisation de conduite des engins de l'Etat	
A51	Ordre de mission permanent Ordre de mission à l'étranger	
A52	Ordre de mission particulier	
A53	Convention de stage / Contrats d'apprentissage / convention de formation / convention de location de salles	
A54	Rémunération accessoire pour formateur et membre de jury concours / recrutement	
	<b><u>B – ANIMATION D'ENTREPRISES</u></b> <b><u>SECTEUR TRANSPORTS</u></b>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
B1	Délivrance des attestations de capacité à l'exercice des professions de Transporteur Public Routier de personnes, de Transporteur Public Routier de Marchandises - Loueur; de Commissionnaire de Transport.	Articles R. 3113-2 à R. 3113-48 du code des transports Articles R. 3211-7 à R. 3211-47 du code des transports Arrêté du 21 décembre 2015 (commissionnaires).
B2	Délivrance des certificats d'inscription au registre des Commissionnaires de Transports et décisions de radiation de ce registre.	Article R. 1411-1, R. 1411-2 à 25 du code des transports
B3	Décisions relatives aux poursuites d'exploitation en cas de décès ou d'invalidité de l'attestataire de capacité des Entreprises de Transport Public Routier de Marchandises et Commissionnaires de Transports	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié (transports de marchandises). Art R. 1422 du code des transports (Commissionnaires).
B4	Délivrance des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de marchandises et des dérogations réglementaires à l'inscription au registre des transporteurs routiers Décision d'inscription au registre des Transporteurs-Loueurs et restitution des licences et de leurs copies conformes. Décisions de retrait des autorisations d'exercer, de suspension, de radiation du registre des transporteurs.	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié (transports routiers de marchandises)
B5-1	Délivrance des autorisations de transport international (hors communauté européenne) bilatérales	Arrêté du 12 juillet 2000
B5-2	Délivrance des autorisations et avis relatifs aux services réguliers de transport international de voyageurs	Décret n° 2021-50 du 20 janvier 2021

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
B6	Décision d'agrément des centres de formation ou de renouvellement concernant les stages complémentaires "commissions de transport"	Arrêté du 21 décembre 2015 (relatif à la délivrance de l'attestation de capacité de commissionnaire de transport)
B7	Décisions d'agrément ou de retrait/ suspension des centres de formation pour dispenser la formation initiale minimale obligatoire ou la formation continue obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises et de personnes et décisions d'habilitation des agents chargés du contrôle des centres de formation.	Décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 relatif à la qualification initiale et à la formation continue Arrêté du 3 janvier 2008 modifié (agrément des centres pour les formations transport de personnes et de marchandises) Arrêté du 28 décembre 2011
B8	Agrément des centres de formation en charge des formations-examen et attestations de capacité de transport léger, et formations d'actualisation des connaissances.	Arrêté du 28 décembre 2011
B9	Délivrance des attestations des conducteurs des Etats tiers.	Arrêté du 11 mars 2003
B10	Convocation de la Commission territoriale des sanctions administratives	Art R. 3452-1 et suivant du code des transports
B 11	Inscription au Registre des Transporteurs des entreprises de transports publics routiers de voyageurs	Décret n°85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 12	Autorisation de poursuivre l'exploitation en cas d'incapacité physique ou légale de la personne titulaire de l'attestation de capacité professionnelle d'une entreprise inscrite au Registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.	Décret n°85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 13	Délivrance et retrait des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de Voyageurs. Décision d'inscription au registre Voyageurs et restitution des licences et de leurs copies conformes	Décret n°85-891 du 16 Août 1985 modifié

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>et radiation.            Décisions de radiation du registre des transporteurs routiers</p>	
B 14	<p>Contrôle des réglementations du transport routier de marchandises, de voyageurs et commissionnaires de transport, organisation du contrôle et transmission des affaires pénales.</p>	
	<p><b>C – PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES</b></p>	
C1	<p>Les décisions d'approbation des dossiers relatifs aux phases postérieures aux études d'opportunité des opérations d'investissement sur le réseau routier national, dans le cadre des dispositions de l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 définissant les modalités d'élaboration, d'instruction, d'approbation et d'évaluation des opérations d'investissement sur le réseau routier national, et toute procédure concourant à la réalisation et la mise en service des ouvrages.</p>	<p>Instruction gouvernementale du 29 avril 2014</p>
C2	<p>Les décisions et actes relatifs aux procédures foncières liées aux opérations d'investissement sur le réseau routier national dans le cadre des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations.</p>	
	<p><b>D - HABITAT, AMENAGEMENT, MOBILITE,</b></p>	
D1	<p>Les correspondances techniques adressées aux maires, aux présidents de collectivités locales ou leurs établissements publics, aux directeurs de société d'économie mixte ou d'établissements publics relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'animation des études ;</li> <li>• l'envoi des rapports et comptes-rendus ;</li> <li>• aux aides aux entreprises.</li> </ul>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
D2	Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instruction de dossiers.	
D3	Les correspondances et rapports adressés aux Ministres de tutelle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du préfet de région.	
D4	Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets.	
D5	Tous actes et correspondances entrant dans le champ de compétence de l'agent et relatifs à la gestion et à l'animation des dossiers relevant de la Direction Régionale de l'environnement, de aménagement et du logement	
D6	Les contrats de travail des architectes-conseils et paysagistes-conseils de l'Etat	
	<b>E - ENERGIE</b>	
E1	<p>Les courriers liés à l'instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d'offres pour la production d'électricité</p> <p>Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire de l'électricité (guichets ouverts, appels d'offres), de la mise en service au suivi des installations en phase d'exploitation.</p> <p>Les courriers liés aux dispositifs de soutien aux électro-intensifs.</p>	Code de l'énergie livre III

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>Les courriers relatifs au suivi du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables : état technique et financier (transfert de capacité...), révision et élaboration</p> <p>Les courriers liés à l’instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d’offres pour la production de biométhane.</p> <p>Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l’instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire du biométhane (guichets ouverts, appels d’offres, appels à projets), de l’attestation mentionnée à l’article R446-3 du code de l’énergie, à la mise en service et au suivi des installations en phase d’exploitation.</p>	Code de l’énergie livre IV
E2	<p>Les décisions d’attribution du label bas-carbone</p> <p><b>F - <u>SECURITE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES</u></b></p> <p>Les actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et aux concours entre DREAL pour l'exercice de cette mission de contrôle.</p>	
G1	<p><b>G- <u>PROTECTION DE LA NATURE</u></b></p> <p>La conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l’eau et de police de la pêche en eau douce</p> <p>Cette mission recouvre l’ensemble des opérations concernant la mise en œuvre de la procédure de transaction organisée par les articles L216-14, L437-14, R216-15 à R216-17, R437-6 et 7 du code de l’environnement.</p>	Code de l'environnement Décret n° 2007-598 du 24 avril 2007 relatif à la transaction pénale en matière de police de l’eau et de police de la pêche en eau douce
G2	<p>Les actes relatifs à l'hydrométrie et à la surveillance et la prévision des crues</p> <p>Les actes relatifs aux études, évaluations, expertises</p>	Code de l'environnement, code de l'urbanisme,

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	des risques naturels	
G3	La coordination des plans de conservation ou de restauration d'espèces	
G4	<p>Le secrétariat des commissions régionales COGEPOMI ADOUR COGPEMI GARONNE, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le comité de pilotage régional des orientations de gestion I de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de l'habitat, le comité régional natura 2000, le conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde, le comité régional de suivi du système d'information sur la nature et les paysages.</p> <p><b><u>H - REPRESENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX</u></b></p> <p>Signature des mémoires devant les tribunaux administratifs dans le cadre d'un référé.</p> <p><b><u>I - AUTORITE ENVIRONNEMENTALE</u></b></p>	
I1	<p>Les avis de l'autorité environnementale relatifs aux projets</p> <p>Les décisions après examen au cas par cas de réaliser une étude d'impact pour les projets</p>	
I2	<p>Les accusés de réception de saisine de l'autorité environnementale.</p> <p>Les sollicitations d'avis des services dans le cadre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.</p> <p>Les demandes de complément de formulaire de demande d'examen au cas par cas.</p> <p>Les décisions après examen au cas par cas de ne pas réaliser une étude d'impact pour les projets</p>	

# SGAMI

R75-2025-11-27-00002

Arrêté n° 2025/D/2936 du 27 novembre 2025  
modifiant l'arrêté n° 2022/D/2943 du 26 décembre  
2022, portant désignation des membres du Comité  
social d'administration de proximité du SGAMI  
Sud-Ouest et de sa formation spécialisée

2025 D 2936



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD-OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration  
du Ministère de l'Intérieur  
du Sud-Ouest**

Arrêté n°2025/D/2936 du 27 NOV. 2025  
modifiant l'arrêté n°2022/D/2943 du 26 décembre 2022  
portant désignation des membres du  
Comité social d'administration de proximité du SGAMI Sud-Ouest  
et de sa formation spécialisée.

***Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest,***

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté n°2022/D/2943 du 26 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité du SGAMI Sud-Ouest et de sa formation spécialisée, ensemble l'avenant du 20 septembre 2024 ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. HESSE Nicolas, en qualité de Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le courriel du 12 juin 2025 de Madame Jennifer VENDOME, par lequel elle démissionne de son poste de représentante du personnel suppléante au sein du comité social d'administration de proximité du SGAMI Sud-Ouest ;

Vu les courriels du 12 juin 2025 de Madame Marie-Pierre LESCOUTE, Secrétaire régionale pour UATS UNSA Nouvelle-Aquitaine, et Madame Anne AMADIO, Secrétaire zonale pour Alliance PN PATS Nouvelle-Aquitaine, désignant Madame Anne AMADIO en tant que représentante du personnel titulaire au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du SGAMI Sud-Ouest en remplacement de M. Stécy DANNEQUIN, et Monsieur Sébastien NETO en tant que représentant du personnel suppléant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du SGAMI Sud-Ouest, en remplacement de Mme Anne AMADIO ;

Vu les courriels en date des 1<sup>er</sup> et 21 octobre 2025 de Monsieur Olivier SEIGNEURIN, coordinateur du dialogue social pour Force Ouvrière Préfectures et des Services du ministère de l'Intérieur au SGAMI Sud-Ouest, désignant, d'une part, Monsieur Olivier SEIGNEURIN en tant que représentant du personnel suppléant au sein du comité social d'administration de proximité du SGAMI Sud-Ouest en remplacement de Madame Jennifer VENDOME et désignant, d'autre part, Madame Marina TALLON en tant que représentante du personnel suppléante au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du SGAMI Sud-Ouest en remplacement de Monsieur Alexandre FLEURY et Monsieur Lionel ARNAUD en tant que représentant du personnel titulaire au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du SGAMI Sud-Ouest en remplacement de Madame Marina TALLON ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du Comité social d'administration de proximité du Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud-Ouest et de sa formation spécialisée est modifiée comme suit :

a) Représentants de l'administration

- Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité – Président ;
- Monsieur le Secrétaire général adjoint du SGAMI Sud-Ouest.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

b) Représentants du personnel (7 membres titulaires et 7 membres suppléants).

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>Au titre d'ALLIANCE POLICE NATIONALE/SAPACMI/SNIPAT/UATS-UNSA</b>	
Mme GASSEIN Jessica	Mme AMADIO Anne
M. DANNEQUIN Stécy	Mme CAUBET Séverine
Mme BOURGUET Florence	Mme BRETHERS Céline
<b>Au titre de la FSMI-FO</b>	
Mme GALERNE Christine	M. ARNAUD Lionel
M. RUBIO Noël	<b>M. SEIGNEURIN Olivier</b>
Mme DEBRABANT Edith	M. DESMOTS Cédric
<b>Au titre de la CFDT</b>	
M. GODET Mehdi	Mme DELOUBES Edwige

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration susmentionné :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>Au titre d'ALLIANCE POLICE NATIONALE/SAPACMI/SNIPAT/UATS-UNSA</b>	
Mme GASSEIN Jessica	<b>M. NETO Sébastien</b>
<b>Mme AMADIO Anne</b>	M. NOUVION Alain
Mme BOURGUET Florence	Mme CAUBET Séverine
<b>Au titre de la FSMI-FO</b>	

Mme DEBRABANT Edith	<b>M. CROUZET Christophe</b>
<b>M. ARNAUD Lionel</b>	<b>Mme TALLON Marina</b>
M. DESMOTS Cédric	M. SEIGNEURIN Olivier
<b>Au titre de la CFDT</b>	
Mme DELOUBES Edwige	M. GODET Mehdi

**Article 2**

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait le **27 NOV. 2025**

Le Préfet délégué  
pour la défense et la sécurité,

